



U13 Montées/Descentes Saison 21-22

AUTOMNE

D1 : 2 groupes de 14 équipes. (Championnat sur la saison)

D2 : 14 groupes de 6 équipes. (8 groupes pour le Nord et 6 groupes pour le Sud)

D3 : 31 groupes. (18 groupes pour le Nord et 13 groupes pour le Sud)

D4 : 17 groupes. (13 groupes pour le Nord et 4 groupes pour le Sud)

Une seule équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau **D1**.

Deux équipes au maximum par club ou entente sont autorisées pour les niveaux **D2 et D3**.

Aucune restriction pour le niveau **D4**

Pour les niveaux **D2, D3 et D4** les rencontres non jouées au 19/12 seront homologuées sur le score de 0-0, chaque équipe obtenant un point.

PRINTEMPS

D1 : 2 groupes de 14 équipes. (Championnat sur la saison)

D2 Titre : 5 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 14 groupes **D2** de l'automne plus les 2 meilleurs 3^{ème} de manière à ce que le nombre d'équipes en **D2 Titre** soit égal à 30.

1 seule équipe par club ou entente.

D2 Printemps : 9 groupes de 6 équipes, les 54 équipes restantes des 14 groupes de **D2** de l'automne.

D3 Titre : 11 groupes de 6 équipes, les 2 premiers de chacun des 31 groupes de **D3** de l'automne plus les 4 meilleurs 3^{èmes} de manière à ce que le nombre d'équipes en **D3 Titre** soit égal à 66.

D3 Printemps : X groupes de 6 équipes, les équipes restantes de **D3** de l'automne plus les équipes de **D4** souhaitant évoluer en **D3 printemps**.

D4 : X groupes de 6 équipes.

Une équipe par club ou entente est autorisée pour le niveau **D2 titre** et deux équipes pour le niveau **D3 titre**.

Fin de saison 21/22

Pour toutes les catégories ci-dessous le nombre des descentes peut être augmenté en fonction des relégations des divisions supérieures.

D1 : Le 1^{er} de chaque groupe accède en **U14 R1**.

Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque groupe accèdent en **U14 R3**.

Si une équipe ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la place suivante du groupe.

Les équipes classées aux 3 dernières places de chaque groupe sont rétrogradées en **D2**.

Pour la saison 22/23 la **D1 U13** sera composée de deux groupes de 12 à 14 équipes, il ne sera procédé à aucune accession supplémentaire ou repêchage sauf si le nombre réglementaire de 12 équipes par groupe n'est pas atteint.

Les équipes accédants en championnat LGEF ne peuvent pas demander le maintien d'une équipe dans la catégorie.

D2 Titre: Le 1^{er} de chaque groupe **D2 Titre** accède en **D1**. Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.

Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacée par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

D2 Printemps : Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque groupe sont rétrogradées en **D3**. Les autres équipes repartent en **D2** la saison suivante.

D3 Titre : Le 1^{er} de chaque groupe accession plus les 6 meilleurs 2^{ème} accèdent en **D2**. Les autres équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**. Si l'équipe classée première ne remplit pas les conditions pour l'accession ou en cas de renoncement, elle sera remplacé par l'équipe classée à la seconde place du groupe.

D3 Printemps et D4 : Les équipes repartent la saison suivante selon l'engagement de l'équipe en **D3** ou **D4**.